

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 11 juillet 2014 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés : /

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV conseil du 24 juin 2014
- 2 – Tarifs services périscolaires et ALSH
- 3 – ALSH convention stagiaire
- 4 – Centre de Gestion : convention d'adhésion au service de remplacement à renouveler
- 5 – Modification des délégués au syndicat de l'Aéroparc
- 6 – Budget : décision modificative
- 7 – Lotissement « Le Pré du Gill » dénomination de rue
- 8 – DIA

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Jérémy ROBEZ MASSON est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du PV conseil du 24 juin 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 24 juin 2014.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 juin 2014.

2 – Tarifs services périscolaires et ALSH

M. le Maire laisse la parole à M. Bruno BIANCHI responsable des services périscolaires et ALSH pour présenter les nouveaux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2014-2015.

Services périscolaires :

M. Bruno BIANCHI précise que sur la tarification présentée les modifications sont les suivantes :

- tarifs périscolaires fixés à la ½ heure et non plus à l'heure
- les tarifs QF (quotient familial) 1 et 2 sont regroupés

Les nouveaux tarifs proposés sont :

QUOTIENTS FAMILIAUX		½ HEURE	TARIFS MIDI+REPAS
Q1	0 à 680	0.48	4.92
Q2	681 à 900	0.60	5.40
Q3	901 à 1300	0.61	5.44
Q4	≥ 1301 ou sans justificatif	0.63	5.52

Tarifs extérieurs au RPI ou à l'école maternelle de la Baroche : Q4

M. le Maire signale qu'il vient de recevoir un courrier du fournisseur indiquant que les tarifs des repas augmenteront de 1% dès la rentrée scolaire de septembre.

Procès verbal du 11 juillet 2014

Services concernant l'ALSH :

M. Bruno BIANCHI rappelle aux élus que le budget consacré à l'ALSH est important, et que néanmoins il faut développer les activités proposées aux enfants.

Les inscriptions se font dorénavant à la semaine, ceci afin de mieux gérer le personnel en fonction des besoins. Des parents souhaitent conserver les inscriptions à la carte, sachant que certains enfants étaient inscrits uniquement à « la journée sortie », la gestion du personnel devenait compliquée et onéreuse. Les parents ne respectent pas toujours le règlement, le personnel ainsi que les activités sont prévus en fonction des inscriptions enregistrées avant l'ouverture de chaque ALSH.

Les tarifs sont fixés à la journée et à la ½ journée. La commune prend en charge 1€ sur le coût d'un repas. Les tarifs proposés sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants. Les tarifs sont revus légèrement à la hausse. M. Bruno BIANCHI signale que le coût de revient du transport pour les 3 sorties programmées durant l'ALSH de juillet s'élève à 1600 €.

M. le Maire précise que les tarifs proposés ci-dessous pourront être revus si besoin dès le mois de janvier 2015. Il signale que les activités présentées par le Directeur sont plus élaborées, la qualité des services est supérieure, les prestations offertes seront très diverses. Il rappelle qu'il sera nécessaire d'investir dans du nouveau matériel. Des activités seront proposées pour les TAP, il nous faudra prévoir des moyens financiers en équation et du personnel en conséquence.

Une étude sera menée suivant l'évolution du nombre d'enfants qui fréquenteront le centre: des lotissements sont en cours à Denney et Phaffans ce qui peut présager une augmentation de la fréquentation.

Les nouveaux tarifs proposés et applicables dès le mois de septembre 2014 sont :

TARIFS ALSH ENFANTS DU RPI DENNEY/PHAFANS

TARIFS ALSH 1/2 JOURNEE						
COEFFICIENTS FAMILIAUX	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus	
	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS
0-680	4,5	7,5	3,5	6,5	2	5
681-900	5	8	4	7	3	6
901-1300	5,5	8,5	4,5	7,5	4	7
≥1300	6	9	5	8	4,5	7,5

TARIFS ALSH JOURNEE						
COEFFICIENTS FAMILIAUX	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus	
	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS
0-680	8	11	7	10	6	9
681-900	9	12	8	11	7	10
901-1300	10	13	9	12	8	11
≥1300	11	14	10	13	9	12

TARIFS SORTIES			
COEFFICIENTS FAMILIAUX	1er ENFANT	2ème ENFANT	3ème ENFANT et plus
0-680	12	10	8

681-900	16,5	14,5	12,5
901-1300	17	15	13
≥1300	18	16	14
Tarifs extérieurs = Tarifs maximum			
Rappel: Crédit d'impôt de 50 % des sommes versées, dans la limite de 2 300 € par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1 150 € pour les enfants de - de 6 ans			

Afin de simplifier l'enregistrement des enfants présents aux différents services périscolaires et ALSH pour éviter des erreurs de facturation, un nouveau système, d'enregistrement par carte avec code barre est à l'étude.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs présentés qui seront applicables dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014.

3 - ALSH convention stagiaire

M. le Maire expose : durant la période du 7 au 31 juillet, une stagiaire effectuera un stage pratique à l'ALSH pour valider son BAFA. Il propose au conseil de lui accorder une gratification de 350 € qui viendra compléter les avantages en nature (frais de restauration...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au stagiaire une gratification s'élevant à 350 €.

4 – Centre de Gestion : convention d'adhésion au service de remplacement à renouveler

M. le Maire expose : le Centre de gestion met à notre disposition du personnel en remplacement des agents absents pour maladies, pour congés etc... Le Centre de Gestion gère toutes les charges (salariales et patronales) pour le personnel mis à disposition, il répercute ensuite le coût à la commune. La convention qui régit cette prestation arrive à échéance au 30 septembre prochain. Le Maire sollicite le Conseil afin de l'autoriser à renouveler cette convention prenant effet au 1er octobre 2014 pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le CDG pour trois ans à compter du 1er octobre 2014.

5 – Modification des délégués au syndicat de l'Aéroparc

M. le Maire expose : par délibération en date du 11 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation de son délégué au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'AEROPARC et nommé un délégué suppléant. La préfecture vient de nous adresser un courrier, nous demandant de supprimer le délégué suppléant M. Bertrand PAILLARD au syndicat de l'Aéroparc, les statuts de ce syndicat ne prévoient pas de délégué suppléant, seul un titulaire est nommé : M. Hervé GROSJEAN pour la commune de DENNEY.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, de supprimer la désignation de Monsieur Bertrand PAILLARD au syndicat de l'Aéroparc.

6 - Budget : décision modificative

M. le Maire expose : la Préfecture nous demande d'inscrire au Budget de la commune la somme de 16 598.01 € résultat d'investissement de l'exercice 2013, et non pas 19 112.40 €, précisant que le montant reporté ne doit pas tenir compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Afin d'équilibrer le budget, le conseil municipal décide :

- de diminuer les dépenses d'investissement au compte 2117 de 2 514.39 €
- de diminuer les recettes d'investissement au compte 001 de 2 514.39 €

Le conseil décide à l'unanimité, le transfert et la modification des montants énumérés ci-dessus.

7 – Lotissement « Le Pré du Gill » dénomination de rue

M. le Maire expose : les premières demandes de permis de construire au lotissement « Le Pré du Gill » viennent d'être déposées en mairie. Néolia sollicite la mairie pour l'attribution de numéros aux habitations pour ce lotissement. M. le maire fait des propositions de numérotation que le conseil entérine (voir plan) Quant au nom de la rue qui pourrait être attribué à ce lotissement le conseil propose de revoir ce sujet ultérieurement.

8 - DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant des échanges de terrains entre :

- M. et Mme BESANCON Jean-Paul au profit de M. COURBOT Gilles,
Section ZB 35
- M. COURBOT Gilles au profit de M. BESANCON Jean-Paul,
Section ZB 34
- M. BONNELLES Nicolas et Mme VILLAIN Elodie au profit de M. et Mme Jean-Paul BESANCON
Section D 449
- M. et Mme BESANCON Jean-Paul au profit de M. BONNELLES Nicolas et Mme VILLAIN Elodie
Section ZB 30

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur les opérations ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de révision des listes électorales : appel à candidatures pour la désignation des délégués de l'administration.

La Préfecture demande à M. le Maire de donner plusieurs propositions de personnes pour assurer cette mission ; un délégué sera désigné par le Préfet :

Mme BAUMANN Sylvie désignée en 2011 souhaite renouveler cette mission

Mme GRUSS Virginie et M. Bertrand PAILLARD se portent volontaires.

- Travaux carrefour RD 83 :

Aménagé en 2010, les bordures surélevées (quai aménagé pour les PMR), s'effritent, problème soulevé à la société qui a réalisé les travaux. Ce souci provient de la qualité des bordures, la société COLAS est en attente de décision avec son fournisseur, affaire à suivre...

- Jugement affaire CAD

M ; le maire rappelle brièvement les faits : le comité d'animation de Denney (CAD) a été dissout le 29 juin 2011.

L'affaire CAD a été portée devant les tribunaux en 2012.

Maître Anne PEREZ avocate au barreau de Belfort défenderesse de Monsieur H.K. m'a informé que suite à la plainte de Monsieur H.K. contre Madame M.B. (trésorière du CAD au moment des faits) le jugement a été rendu le 16 juin 2014 .

« Par assignation en 2012 Monsieur H.K. a porté l'affaire du CAD devant les tribunaux ». Le CAD avait été dissout par l'AG extraordinaire. S'ensuit alors un comportement anormal de Madame M.B. qui a, par un subterfuge peu glorieux fait transférer les fonds du comité sur un compte de l'association Familiale laïque (AFL) dont elle était la Présidente.

« Le tribunal a condamné Madame M.B. à reverser 13 000 euros sur le compte du CAD ou le livret et de verser les intérêts au taux légal à compter du 10 juillet 2012.

« L'AFL en la personne de Madame M.B. est condamnée aux entiers dépens de la procédure conformément aux articles 43 de la loi du 10 juillet 1991 et 123 du décret du 19 décembre 1991 Elle devra verser la somme de 550 euros à Monsieur H.K. qui est complètement blanchi dans cette affaire. Le tribunal a prononcé l'exécution provisoire des dispositions du jugement »

M. le maire précise que maintenant il reste à attendre les décomptes de la banque et de savoir ou est passé le reste des sommes manquantes. Il rappelle que Madame M.B. a la possibilité de faire appel.

- **Résultat suite au questionnaire adressé aux parents d'élèves** : lors de la réunion du conseil d'école du 11 juin dernier, s'est posé le problème de garde des enfants le mercredi après-midi, il a été proposé par les représentants de la mairie la création d'une garderie organisée par les parents sous condition de créer une association. La mairie s'était alors engagée à effectuer un sondage auprès des parents dont voici les résultats :

3 familles souhaitent inscrire leur enfant

3 personnes s'engagent à assurer les permanences

45 réponses négatives

- **Compte rendu réunion du syndicat de la Baroche , rapporteur B. BIANCHI:**

* accord pour l'indemnité versé au Receveur

* modification horaires des ATSEM, suite à la mise en place des rythmes scolaires 40 mn en plus pour 2 agents par semaine. Les modifications du temps de travail des ATSEM obligent un changement de régime de cotisations (+ de 28 heures/semaine) augmentation des charges patronales et salariales.

* la commune de Phaffans a proposé aux parents de participer aux TAP : résultats 9 intéressés (6 à l'école maternelle et 3 à l'école élémentaire).

- **Transports scolaires** : habituellement la commune de DENNEY gérait les plages horaires avec le transporteur Horn et une convention était validée avec le SMTC afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Aujourd'hui les négociations se sont faites entre la CCTB et le SMTC, sans que nous soyons consultés. Lors de la transmission des horaires de bus il nous a semblé qu'une erreur a été commise sur le circuit habituel (inversion de 2 écoles). Pour remédier à ces problèmes d'horaires et de passage de bus, M.le maire a provoqué dans un premier temps une rencontre entre les responsables du SMTC et la mairie.

- **Attribution d'un numéro de rue** : Maison de M. et Mme GOCTU après débat le conseil opte pour l'attribution du numéro 81 Grand'rue

- **Attribution de la numérotation des habitations lotissement Pré du Gill** : accord du conseil pour les numéros proposés(voir plan)

Concernant le nom de rue pour ce lotissement le conseil en débattera lors d'une prochaine séance

- **Attribution de la numérotation des habitations lotissement Auguste** le conseil donne son accord pour les numérotations proposées (voir plan)

- **Préemption habitation Cuby**, l'acte n'est toujours pas prêt, relance auprès du Notaire.

Procès verbal du 11 juillet 2014

- **Les nouveaux tarifs concernant les services périscolaires et ALSH seront transmis par mail aux parents.**

- **reprise du macadam sur l'accotement le long de la RD 83 au niveau du numéro 84, en même temps que la mise aux normes des trottoirs face au garage Mercedes.**

M. le Maire propose une suspension de séance à 22h15 pour laisser la parole à M. Marc LAUDIE, représentant des parents d'élèves. Suite au dernier conseil d'école, il est prêt à rencontrer les élus pour soulever certains points qui pourraient prêter à confusion dans la lecture du nouveau règlement périscolaire. Il est proposé une rencontre entre M. LAUDIE représentant les parents d'élèves, le maire et l'adjoint chargé des affaires scolaires pour le 17 juillet prochain.

La séance reprend à 22h25

Rappel ; Passage du jury départemental pour les villages et maisons fleuris le mardi 15 juillet à 10h45.

- **Réclamation** : des habitants tondent leur pelouse sans respecter les plages horaires fixées par arrêté préfectoral ou communale, les jours ouvrables et fériés. Un rappel de la réglementation contre le bruit sera remis sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h40

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie**